

08 juin 2012 -17:20

Appartient à Conseil des ministres du 8 juin 2012

Financement de l'implémentation de l'infrastructure d'information géographique européenne INSPIRE

Sur proposition du ministre de la Défense Pieter De Crem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le financement de l'implémentation de la transposition de la directive européenne (*) établissant une infrastructure d'information géographique dans le Communauté européenne (INSPIRE).

Le Conseil des ministres prévoira la prise en charge des coûts d'INSPIRE lors du prochain contrôle budgétaire. Il a également marqué son accord sur l'estimation des coûts proposée par l'Institut géographique national (IGN) et sur la ventilation de ceux-ci pour 2012 selon la clé de répartition établie par le groupe de travail de coordination de la politique.

(*) directive 2007/2/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 mai 2007.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier ministre et ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 550 28 11
<http://www.mil.be>